SECTION A — NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE

A63 SPORTS; JEUX; DISTRACTIONS

A63G MANÈGES; BALANÇOIRES; CHEVAUX À BASCULE (balançoires ou chevaux à bascule en tant que meubles de pouponnières A47D 13/10)**; TOBOGGANS; MONTAGNES RUSSES; DISTRACTIONS PUBLIQUES ANALOGUES**

Schéma général

CARROUSELS.....1/00-7/00
BALANÇOIRES OU BRANLOIRES, GRANDES ROUES.....9/00, 11/00, 13/00, 27/00
CHEVAUX À BASCULE, AUTRES ANIMAUX-JOUETS À CHEVAUCHER.....13/00-19/00
TOBOGGANS OU GLISSOIRES, APPAREILS SIMILAIRES POUR DIVERTISSEMENTS PUBLICS.....21/00, 23/00, 25/00, 29/00
AUTRES APPAREILS POUR DIVERTISSEMENTS PUBLICS.....31/00, 33/00

Manèges ou carrousels

1/00 Manèges
1/02 • avec tunnels
1/04 • avec toboggans
1/06 • avec plusieurs plateaux concentriques
1/08 • mus mécaniquement
1/10 • • par l'électricité
1/12 • mis en rotation par les passagers eux-mêmes
1/14 • • par les pieds poussant une surface fixe ou en courant
1/16 • • au moyen d'anneaux de traction
1/18 • • par des avirons
1/20 • • par balancement ou mouvements de bascule
1/22 • avec des bicyclettes servant de siège
1/24 • avec sièges exécutant dans un plan horizontal des mouvements autres que circulaires
1/26 • • avec sièges à mouvement planétaire dans un plan horizontal
1/28 • avec sièges formant balançoires centrifuges
1/30 • avec sièges à va-et-vient vertical, p.ex. représentant des animaux
1/32 • avec sièges dont deux ou plus forment balançoires à bascule
1/34 • avec sièges mobiles sur une voie ondulée
1/36 • dont les sièges montés comme des balançoires libres ne peuvent se mouvoir radialement vers l'extérieur
1/38 • à plateaux basculants
1/40 • • à mât oblique
1/42 • • en forme de cône
1/44 • avec des plateaux à mouvement de va-et-vient vertical
1/46 • • mus par un arbre fileté
1/48 • avec des plateaux sur lesquels des véhicules montés à mouvement libre se déplacent vers l'extérieur quand le manège tourne

3/00 Carrousels nautiques, p.ex. flottant librement
3/02 • à sièges flottants
3/04 • pour nageurs
3/06 • Manèges sous-marins

4/00 Accessoires pour manèges non limités à l'un des groupes A63G 1/00 ou A63G 3/00

5/00 Jeux sur manège

7/00 Montagnes russes

Balançoires; Branloires; Chevaux à bascule; Autres animaux-jouets à chevaucher [3]

9/00 Balançoires
9/02 • à deux axes de suspension
9/04 • à points de suspension mobiles
9/06 • Balançoires remontantes
9/08 • Balançoires bouclant la boucle
9/10 • à siège en forme de chevaux, culottes de cheval ou analogues
9/12 • Verrouillage des attaches de suspension
9/14 • à suspension élastique
9/16 • Mécanismes de commande, tels que câbles, transmissions, courroies, commandes à moteur
9/18 • • par patins oscillants
9/20 • • Balançoires à avirons
9/22 • Freins

11/00 Branloires

13/00 Berceaux à bascule; Chevaux à bascule; Appareils analogues reposant sur le sol
13/02 • Berceaux à bascule
13/04 • • Berceaux à bascule montés sur ressorts
13/06 • Chevaux à bascule
13/08 • • montés sur leviers ou ressorts
13/10 • • à patins démontables, en vue d'autres utilisations

15/00 Chevaux à bascule sur galets agencés en vue d'avancer
15/02 • à galets divisés
15/04 • avec des dispositions pour pousser en avant

17/00 Dadas

19/00 Animaux-jouets à chevaucher
19/02 • faits pour se déplacer par l'effet des mouvements de cavalier autrement qu'au moyen de roues à rochet
19/04 • à roues excentrées
19/06 • Animaux-jouets basculants à chevaucher, agencés pour se déplacer au moyen d'articulations en parallélogramme
19/08 • agencés pour se déplacer au moyen de roues à rochet, p.ex. par extension des jambes
19/10 • • par pression verticale sur les sièges ou les selles
19/12 • • en créant des oscillations
19/14 • • par action sur des étriers ou des pédales
19/16 • agencés pour se mouvoir par coups de perche
19/18 • agencés pour se déplacer par un mouvement de marche
19/20 • à moteur

Toboggans; Glissoires; Appareils similaires pour divertissements publics

21/00 Toboggans; Toboggans en hélice
21/02 • sans rails
21/04 • à rails fixes
21/06 • avec aménagements pour le passage de véhicules
21/08 • avec aménagements additionnels pour faire tourner les véhicules
21/10 • avec des voies en spirales
21/12 • avec des véhicules particuliers, p.ex. en forme de chevaux
21/14 • avec des glissoires mobiles commandées
21/16 • avec expulsion du passager hors de son siège
21/18 • Water-chutes
21/20 • Glissoires à véhicules suspendus, ou à véhicules mobiles sur câbles ou appareils similaires
21/22 • Glissoires suspendues

23/00 Cuves tournantes ou basculantes

25/00 Appareils semblables à des automobiles que l'on dirige soi-même; Leurs voies de roulement

27/00 Balançoires russes; Grandes roues, p.ex. roues Ferris
27/02 • à mouvements particuliers des véhicules portant les sièges
27/04 • à axe pouvant s'incliner
27/06 • roulant à niveau constant
27/08 • montées sur manèges

29/00 Tambours roulant et culbutant avec ou sans sièges roulants
29/02 • avec sièges restant au fond du tambour

Autres appareils pour divertissements publics

31/00 Installations pour divertissements publics
31/02 • à substructures mobiles
31/04 • • à substructures à secousses
31/06 • • à mouvement ondulatoire de la substructure
31/08 • • dans lesquels la substructure est animée de mouvements de boucle, de saut ou de projection
31/10 • • à escalateurs ou substructures animées analogues
31/12 • • à substructures gonflables et mobiles (raccordement des valves aux corps élastiques gonflables B60C 29/00)
31/14 • • à planchers montés sur ressorts; à planchers mobiles
31/16 • créant l'illusion d'un voyage

33/00 Dispositifs non couverts ailleurs permettant des compétitions entre plusieurs personnes